





Le SEP Athlétisme vous remercie de bien vouloir prendre note des informations légales et importantes ci-dessous et de dater et signer les autorisations.

### Autorisation de droit à l'image

Le SEP Athlétisme met à votre disposition son site internet: <http://sep-athletisme.clubeo.com> sur lequel il publie des informations pratiques, des résultats des compétitions, des photos, et des informations sur toutes les autres activités de la section Athlétisme. Vous pouvez également vous y inscrire pour pouvoir y ajouter vos commentaires et remarques et pour recevoir des informations de la section par e-mail.

**Majeur** : Je soussigné(e) (prénom + nom)

.....  
accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section Athlétisme: <http://sep-athletisme.clubeo.com> et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

**Si l'enfant est mineur** : Je soussigné(e) (prénom + nom)

..... parent ou responsable légal de (prénom + nom enfant):

..... accepte par la présente que les photos sur lesquelles figure mon enfant, puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section Athlétisme: <http://sep-athletisme.clubeo.com> et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Autorisation de soin sur mineur

Je soussigné(e) (prénom + nom) ..... donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements en compétition et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

Par ailleurs, le SEP Athlétisme sollicite les parents des jeunes athlètes pour participer aux transports, selon le calendrier des compétitions, et demande à chaque famille susceptible de transporter des enfants, de fournir une photocopie de l'assurance du véhicule et du permis de conduire du conducteur, au moment de l'inscription.

### Assurance

(Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

Le Stade de l'Est a souscrit une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité civile du Club et du licencié.

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de GMF-LA SAUVEGARDE, assureur aux licenciés une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 € TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée  ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Responsabilité

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s), du représentant légal, de l'accompagnateur, en dehors des horaires d'entraînement. L'entraîneur et les dirigeants sont responsables des enfants mineurs dont ils ont la charge uniquement pendant les séances programmées. Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le SEP n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée. Le SEP n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités, ce contrôle est du ressort de

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Catégorie Parent – Baby

Pour la catégorie Parent – Baby, la section Athlétisme vous propose une activité exceptionnelle pour les enfants de 3 et 4 ans. Je soussigné(e)

(prénom + nom)..... note que la présence, voire la participation d'un parent ou grand-parent est obligatoire et que l'enfant reste sous la responsabilité du (grand) parent présent lors des séances.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".